



I-COT-110473

Mulhouse le 13 février 2026

Commune 294/SAINTE-CROIX-AUX-MINES

WEISS Stéphane

Dossier suivi par

Tél. : 03.89.55.64.90
Mail : stephane.weiss@caaa68.fr

Mairie de Sainte-Croix-aux-Mines
37 rue Maurice-Burrus
68160 SAINTE-CROIX-AUX-MINES

Cotisations foncières Extrait du rôle de l'année 2026

294/SAINTE-CROIX-AUX-MINES

Cultures	Superficie	Jours	Total jours	Gain	Salaires	Taux	Unités
Terres	4	70	280	57,92	16 217	11,00	178 393
Prés	485	70	33 950	57,92	1 966 384	11,00	21 630 224
Vergers	0	70	0	57,92	0	11,00	0
Vignes	0	300	0	57,92	0	12,00	0
Forêt	2 005	7	14 035	57,92	812 907	20,00	16 258 144
Landes	150	5	750	57,92	43 440	5,00	217 200
Carrières	0	5	0	57,92	0	5,00	0
Etangs	1	5	5	57,92	289	5,00	1 448
Jardins	8	300	2 400	57,92	139 008	11,00	1 529 088
Totaux	2 653		51 420		2 978 245		39 814 497

Coefficient de répartition : 0,342

Montant de la cotisation :

13 617 €

0 €

Argent de chasse versé en 2025 :

13 617 €

Cotisation répartie entre les propriétaires fonciers de la commune :

Mulhouse, le 13 février 2026

Madame, Monsieur le Maire,

En application des textes qui régissent le recouvrement des cotisations d'assurance-accidents agricoles dans les départements du Rhin et de la Moselle, nous avons l'honneur de vous adresser ci-joint l'extrait du rôle des cotisations foncières de l'année 2026.

Cet extrait est à **afficher en mairie pendant 15 jours** suivant sa réception et son affichage à annoncer selon l'usage local.

Toute observation à l'encontre du contenu du présent extrait, notamment celle relative au montant de la cotisation couvert par le produit des baux de chasse, doit être formulée impérativement avant le **31 mars 2024**.

Restant à votre disposition, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur le Maire, l'assurance de notre considération distinguée.

Le Président

Jean-Michel HABIG